

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

***25127893***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

01 OCT. 2025DIVISION **MONS**N° d'entreprise : **0564 943 143**

Nom

(en entier) : **EURO-MULTITEL**(en abrégé) : **EURO-MULTITEL**Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue Pierre et Marie Curie 2 - 7000 Mons****Objet de l'acte :**

MEMBRES ADMINISTRATIFS : NOMINATIONS/DEMISSION - décision du CA du 19/12/2024

M. BOUCHER prend la parole et rappelle que son mandat a pris fin le 31 décembre 2024, de même que celui de M. MACQ et précise que le remplaçant, M. HENDRICKX, a déjà été co opté.

M. BRION met fin à son mandat d'administrateur de MULTITEL à titre indépendant et à son mandat d'administrateur pour EURO-MULTITEL. Il a demandé à être remplacé par M. DI PIETRO en séance.

M. GOSSELIN informe les membres que M. COIRBAY a accepté la fonction d'administrateur de MULTITEL et d'EURO-MULTITEL et a pris mandat à partir du 1^{er} janvier 2025, en remplacement de M. VAN HELLEPUTTE dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2024. Il représentera THALES aux Conseils d'administration en qualité de représentant industriel.

MEMBRES ADMINISTRATIFS : NOMINATIONS/DEMISSION - décision de l'AG du 16/06/2025

Ce point n'a pas pu être discuté en séance mais l'Assemblée a pris connaissance des démissions et nominations. Aucune remarque n'a été émise. Dès lors, MM. T. DI PIETRO, J. HENDRICKX et G. COIRBAY ont été acceptés comme administrateurs d'Euro-Multitel.

Leur mandat prendra fin en même temps que celui des administrateurs actuels.

La démission de JJ. QUISQUATER a été actée.

Pour extrait conforme

Bernard GOSSELIN
Président

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).